

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1107

14 avril 2016

SOMMAIRE

Amura Funds SICAV	53096	Luxeco S.A.	53098
Black Swan S.A. SPF	53095	Luxembourg Capital Partners S.A.	53125
Bock Capital EU Acquisitions Wag S.à r.l. ...	53099	NAPL S.à r.l.	53126
Bock Capital Investors S.à r.l.	53099	NB Renaissance MIC S.à r.l.	53101
BV Acquisitions PS S.à r.l.	53099	Paddock Fund Administration S.A.	53125
Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F.	53093	PH International Holdings I S.à r.l.	53113
Civifin S.A.	53090	Pimas-Umbrella SICAV	53094
CONREN Fortune	53096	Piwo International S.A.	53135
D.01 P.A.C. Holding	53097	Placeuro	53093
Dragone Showbiz S.à r.l.	53100	Polar Star GP Luxco S.à r.l.	53118
Dragone Show Creation S.à r.l.	53100	Polar Star LP Luxco S.à r.l.	53122
Duke Investments & Participations S.A.	53100	Primula Investments S.à r.l.	53120
Dundin S.A.	53098	Psyche S.à r.l.	53127
Elbblick (Delta) S.à r.l.	53095	Royal Body Concept Luxembourg	53093
EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation	53090	S3 Investments S.A.	53092
European Life Science Associates S.à r.l.	53097	SACEC S.A.	53091
Figeac Consulting S.A.	53092	SACEC S.A.	53091
Flossbach von Storch	53091	State Street Bank GmbH, Zweigniederlassung Luxembourg	53090
Garage Rech S.à r.l.	53099	Sylux S.A.	53092
Guard Dynasty Holdings S.à r.l.	53099	TOPgranit S.à r.l.	53093
Guardian Europe Financial Services S.A. ...	53100	Unidiam S.A.	53094
HC Finance III S.à r.l.	53095	Unidiam S.A.	53094
		Union Estates S.A.	53127

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 6.541.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 28 avril 2016, à 10 heures, au Siège Social, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des administrateurs et commissaire sur l'exercice 2015
2. Approbation du bilan et du compte Pertes et Profits au 31.12.2015
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire
4. Divers

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 18 des statuts. Le dépôt des titres se fera au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016082411/17.

Civifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.167.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2016 à 11.00 heures au siège social (6^{ème} étage) et ayant pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 31 décembre 2014
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales
7. Divers.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2016088760/18.

State Street Bank GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxemburg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.186.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 31. März 2016

Aus dem Beschluss der Gesellschafterversammlung der State Street Bank GmbH vom 31. März 2016 ergibt sich Folgendes:

Die Firma der Gesellschaft wird geändert in „State Street Bank International GmbH“.

Die geänderte Firma wurde am 5. April 2016 im zuständigen Handelsregister München unter der Registernummer HRB 42872 eingetragen und wurde damit wirksam.

Dementsprechend hat sich am 5. April 2016 auch die Bezeichnung der Zweigniederlassung in Luxemburg geändert in „State Street Bank International GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg“.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frankfurt am Main, den 06. April 2016.

Für die Gesellschaft

Rainer Voss

Référence de publication: 2016090983/19.

(160059468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

—
Les actionnaires sont invités à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le samedi, 30 avril 2016 à 11:30 heures précises, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance de l'obligation légale de la société de diminuer le capital social par voie d'annulation des deux cent quatre-vingt-six actions (286 actions) au porteur sans valeur nominale n'ayant pas été immobilisées conformément à, et dans les délais fixés par la loi du 28 juillet 2014 et approbation subséquente par l'assemblée générale de la réduction de capital de sept mille trois cent quatre-vingt-huit euros et trente-trois centimes (7.388,33 EUR) par voie d'annulation. La valeur des actions à annuler, calculée selon la loi du 28 juillet 2014, sera, après déduction des frais, versée à la Caisse de Consignation après un délai de 30 jours à compter de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.
2. Incorporation de réserve au capital social de la société, suite à la réduction de capital précédente, afin de procéder à une augmentation de capital de la société sans émission d'actions et porter le capital social à nouveau à trente et un mille euros (31.000,- EUR) conformément au minimum requis par la loi du 15 août 1915.
3. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour refléter le capital social suite aux modifications opérées ci-dessus.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée les actionnaires sont priés de transmettre le certificat de blocage des actions au siège de la société au plus tard le lundi, 25 avril 2016.

*Le conseil d'administration.*Référence de publication: 2016089892/26.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

—
Les actionnaires sont invités à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le samedi, 30 avril 2016 à 10:30 heures précises, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015;
2. Adoption des comptes annuels;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée les actionnaires sont priés de transmettre le certificat de blocage des actions au siège de la société au plus tard le lundi, 25 avril 2016.

*Le conseil d'administration.*Référence de publication: 2016089893/18.

Flossbach von Storch, Fonds Commun de Placement.

—
Le règlement de gestion de Flossbach von Storch modifié au 18. mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

Flossbach von Storch Invest S.A.

Référence de publication: 2016077875/10.

(160042944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Figeac Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 46.509.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le *30 avril 2016* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2015
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091765/788/17.

S3 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.615.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra au siège social, 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, le vendredi *22 avril 2016* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de ODD Financial Services S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et en tant que de besoin, accorder décharge pour les fonctions remplies par ce dernier;
2. Démission de Monsieur Alberto Morandini de ses fonctions d'administrateur unique de la Société et en tant que de besoin, accorder décharge pour les fonctions remplies par ce dernier;
3. Nomination de Emilie Quérel ou tout autre employé auprès de Facts Services SA afin de déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et procéder aux publications auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations les dites démissions et nominations;
4. Constatation des dettes impayées par la Société;
5. Divers.

L'administrateur unique.

Référence de publication: 2016085615/21.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi *25 avril 2016* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016087445/1267/16.

Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 25 avril 2016 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016087446/1267/16.

Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires de PLACEURO sont invités à assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le mardi 26 avril 2016 à 10 heures à l'hôtel Parc Belair, 111 Avenue du 10 Septembre à L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016088116/755/18.

TOPgranit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activité Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 158.151.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016076158/10.

(160040250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Royal Body Concept Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 199.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076094/10.

(160040477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Pimas-Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.368.

Die Aktionäre der PIMAS-Umbrella SICAV (die „Gesellschaft“) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen (die „Generalversammlung“), welche am 22. April 2016 um 10:30 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des geprüften Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr;
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
4. Verlängerung der Mandate der folgenden Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017:
 - Herr Dr. Rainer Konrad, berufsansässig in CH-9008 St. Gallen, Schoeckstrasse 44;
 - Frau Ina Mangeldorf-Wallner, berufsansässig in L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville;
 - Herr Mag. Erhard Tschmelitsch, berufsansässig in A-6992 Hirschegg, Walsersstraße 263;
5. Verlängerung des Mandats des zugelassenen Wirtschaftsprüfers (*réviseur d'entreprises agréé*), KPMG Luxembourg S.à r.l., Cabinet de révision agréé, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 9, Allée Scheffer, bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017;
6. Vergütung des Verwaltungsrates;
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung erfordern kein Quorum und werden durch die anwesenden oder vertretenen Aktionäre mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft von der Heydt Invest SA, 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange, per Post oder per Fax +352 274 877 199, eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionäre hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind. Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder zur Teilnahme und Abstimmung befugte Aktionär darf sich vertreten lassen.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an info@vdhi.lu.

Hesperange, im März 2016.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016086989/34.

Unidiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 125.480.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076170/10.

(160040440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Unidiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 125.480.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076171/10.

(160040443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

HC Finance III S.à r.l., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 162.836.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2015

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 31 décembre 2015 que:

- l'Associé Unique décide de prendre connaissance des comptes d'ouverture de la liquidation pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits à la date du 15 décembre 2015 et de donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat pendant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 15 décembre 2015;

- l'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, a décidé de donner décharge au liquidateur et de clôturer la liquidation de la Société à la date du 31 décembre 2015; et

- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société, sis au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

HC Finance III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016063055/24.

(160024695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Black Swan S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 176.066.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *27 avril 2016* à 11:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016087447/1267/16.

Elbblick (Delta) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.070.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2015

L'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation et déclare que la Société a définitivement cessé d'exister.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au dernier siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016063645/14.

(160025220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Die Aktionäre der CONREN Fortune werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *18. Mai 2016* um 10.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung und Restrukturierung der Satzung

1.1 Anpassung der Investmentgesellschaft an die Anforderungen der Richtlinie 2014/91/EU des Europäischen Parlaments und des Rates vom 23. Juli 2014 zur Änderung der Richtlinie 2009/65/EG zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (OGAW) im Hinblick auf die Aufgaben der Verwahrstelle, die Vergütungspolitik und Sanktionen.

Umsetzung von Musteranpassungen der Investmentgesellschaften an die Vorgaben der Verwaltungsgesellschaft IPConcept (Luxemburg) S.A..

Die Änderungen betreffen die Artikel 2, 4, 7, 9, 12, 14, 16, 18, 28, 32, 36 und 38 der Satzung.

1.2 Die entgegennehmenden Stellen für Zeichnungs-, Rücknahme- und Umtauschanträge werden dahingehend angepasst, dass diese bei der Investmentgesellschaft, der Verwaltungsgesellschaft sowie einer etwaigen Vertriebsstelle eingereicht werden können. Zusätzlich können Rücknahme- und Umtauschanträge bei den Zahlstellen eingereicht werden. Die Änderungen betreffen die Artikel 14 und 16.

1.3 Verlegung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Investmentgesellschaft auf jeden 4. Montag im November, 10:00 Uhr, erstmals im Jahr 2016. Die Änderung betrifft Artikel 18.

Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 18. Mai 2016 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 13. April 2016 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 13. Mai 2016 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der CONREN Fortune (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44903-4025, Fax: 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016091762/755/41.

Amura Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.613.

Following the written minutes of the unanimous resolutions of the Board of Directors of the Company dated April 7th, 2016, we hereby convene the Shareholders of the Company to the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company (the Meeting), to be held at the registered office of the Company, on *April 26th, 2016*, at 14:00.

The agenda of the Meeting shall be as follows:

Agenda:

1. Appointment of the Chairperson and the Secretary of the Meeting.
2. Approval of the minutes of the previous meeting.
3. Approval of the management report of the Directors of the Company for the year ended on 31st December 2015.

4. Approval of the audited annual accounts of the Company and on the auditor's report for the financial year ended on 31st December 2015.
5. Granting full and entire discharge of the Members of the Board of Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended on 31st December 2015.
6. Appointment of the following persons as Directors of the Company, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders in 2017 and until their successor is duly elected and qualified:
Mrs. Maribel Tumí Sanchez
Mr. Salvador Vila
Mr. Serge d'Orazio.
7. Appointment of Deloitte Luxembourg as independent auditor of the Company for the forthcoming fiscal year and office until the next Annual General Meeting of Shareholders in 2017.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Annual General Meeting.

If you do not expect to attend the Annual General Meeting in person, please fill in, sign and date the proxy form and return it at your earliest convenience by fax to the number +352 26 45 69 69, along with the original (to follow by post) to: 2, boulevard de la Foire, L-1528 City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In order to be valid for this meeting, proxy forms should be received by the close of business on April 22nd, 2016. Only those Shareholders on record at the close of business on April 25th, 2016 are entitled to vote at the Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

A copy of the annual report, the auditor's report and the Directors' report is available free of charge at the registered office of the Company. Shareholders wishing to obtain a copy are asked to contact Mora Asset Management Luxembourg S.A. in the following email address info@moralux.com or by phone via number +352 26 45 69 1.

Luxembourg, 7th April 2016.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2016091763/755/39.

European Life Science Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 14 janvier 2016 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

- Monsieur Johan van den Berg et Trustmoore Luxembourg S.A., gérants de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement de prénom de Monsieur Johan van den Berg en Johannes Andries van den Berg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016063650/17.

(160025164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

D.01 P.A.C. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.01 P.A.C. HOLDING

Signature

Référence de publication: 2016075777/11.

(160040574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Dundin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 64.377.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue le 29 janvier 2016:

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Andrea DANY
- Madame Nicole THOMMES

3) L'Assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de la société de 4 à 3.

4) L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2021:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Mikaël GUTIERREZ-RUIZ, né le 18 octobre 1979 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2021:

- Monsieur Mikaël GUTIERREZ-RUIZ, né le 18 octobre 1979 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

6) L'Assemblée accepte la démission de la société Ce-Der-Lux-Services S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 79.327), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1149 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux comptes de la Société.

7) L'Assemblée décide de nommer, au poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2021:

- La société Revisora S.A. (RCS Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUNDIN S.A.

Référence de publication: 2016059561/39.

(160019903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Luxeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 9 février 2016, que:

1. L'Etude Bonnard Lawson, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a été révoqué en tant que dépositaire des actions au porteur de la société.

2. La société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé nouveau dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016063858/15.

(160025258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Bock Capital EU Acquisitions Wag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 201.979.

Les statuts coordonnés au 07/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016059412/12.

(160019921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Les statuts coordonnés au 07/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016059413/12.

(160019952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

BV Acquisitions PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 199.491.

Les statuts coordonnés au 29 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016059454/11.

(160020620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Guard Dynasty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 201.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2016075852/10.

(160040375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Garage Rech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.377.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075854/9.

(160040816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Dragone Show Creation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.000,00.**Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 193.572.

Il y a lieu de noter que l'adresse professionnelle de Mme Tulay SONMEZ, gérante, est à modifier comme suit: 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 18 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dragone Show Creation S.à r.l.

Mme Tulay SONMEZ

Référence de publication: 2016063628/13.

(160025295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Dragone Showbiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.000,00.**Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 193.557.

Il y a lieu de noter que l'adresse professionnelle de Mme Tulay SONMEZ, gérante, est à modifier comme suit: 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 18 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dragone Showbiz S.à r.l.

Mme Tulay SONMEZ

Référence de publication: 2016063629/13.

(160025302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Duke Investments & Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 177.210.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il est porté à la connaissance du public que l'actionnaire unique a décidé le 30 décembre 2015 de clôturer la liquidation de la société et de désigner l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins (Rua Oceano Pacífico 392, appartement 302, lotissement Intermares, Cabedelo, Paraíba, 58310-000, Brésil).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016063630/15.

(160026142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

EXTRAIT

Gabor Harakaly, Dimitri Storme et Vincent Pringiers, administrateurs de la Société, ont changé d'adresse et résident professionnellement à Atrium Business Park, Extimus Building, 19 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg depuis le 29 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016063042/13.

(160024530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

NB Renaissance MIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 203.426.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of January.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

NB Renaissance Partners Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 193.692,

here represented by Shekhar Guin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "NB Renaissance MIC S.à r.l." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by:

- (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the “Class A Shares”);
- (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the “Class C Shares”);
- (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the “Class D Shares”);
- (v) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the “Class F Shares”);
- (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the “Class G Shares”);
- (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the “Class H Shares”);
- (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the “Class I Shares”);
- (x) one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the “Class J Shares”, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class”),

with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the Relevant Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the Relevant Class of Shares. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the Relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the Relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude the freely distributable share or assimilated premium in its determination of the Total Cancellation Amount, either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be calculated as:

(i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares in the Relevant Class of Shares would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association;

increased by:

(ii) any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the Relevant Class of Shares to be cancelled; and

reduced by:

(iii) any losses (included carried forward losses);

(iv) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts; and

(v) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the net profits (without, for the avoidance of doubt, any double counting),

so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$, whereby: AA = Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; and LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred forty-five basis points (145 bps) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred forty basis points (140 bps) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred thirty-five basis points (135 bps) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred thirty basis points (130 bps) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred twenty-five basis points (125 bps) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred twenty basis points (120 bps) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred fifteen basis points (115 bps) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred ten basis points (110 bps) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred five basis points (105 bps) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one hundred basis points (100 bps) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they remain in existence, and

(xi) The remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 21 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of

the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 21.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 21 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first of December two thousand sixteen.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five thousand issued shares, comprising:

- (i) one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Shares;
- (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares;
- (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class C Shares;
- (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) Class D Shares;
- (v) one thousand two hundred fifty (1,250) Class E Shares;
- (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) Class F Shares;
- (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class G Shares;
- (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class H Shares;
- (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) Class I Shares; and
- (x) one thousand two hundred fifty (1,250) Class J Shares,

have been subscribed by NB Renaissance Partners Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500,- €)

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, then passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Christian Neira, born in New York (USA) on 24 May 1969, professionally residing at 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158 (USA);

(ii) Francesco Moglia, born in Rome (Italy) on 27 May 1968, professionally residing at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Sabrina Di Bartolomeo, born in Torino (Italy) on 16 October 1971, professionally residing at Via G.B. Pirelli 16/b 20124 Milano (MI) Italy.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt-et-unième jour du mois de janvier.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NB Renaissance Partners Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.692,

dûment représentée par Shekhar Guin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «NB Renaissance MIC S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète

de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par:

- (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);

(x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J», et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»);

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales Concernée devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie de Parts Sociales Concernée au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales Concernée à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible sera calculé comme suit:

(i) le montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales Concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts;

augmenté de:

(ii) toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales Concernée à annuler; et

diminué de:

(iii) toute perte (y compris les pertes reportées);

(iv) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés; et

(v) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le bénéfice net (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage),

de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$, où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que la Catégorie de Parts Sociales Concernée aura été rachetée et annulée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 en cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent quarante-cinq points de base (145 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent quarante points de base (140 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent trente-cinq points de base (135 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent trente points de base (130 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent vingt-cinq points de base (125 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent vingt points de base (120 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent quinze points de base (115 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent dix points de base (110 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent cinq points de base (105 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant cent points de base (100 bps) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 21 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts, en conformité avec les dispositions de l'article 21.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 21 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille seize.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises, y compris:

- (i) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A;
- (ii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B;
- (iii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie C;
- (iv) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie D;
- (v) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vi) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie G;
- (viii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie H;
- (ix) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie I; et
- (x) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie J,

ont été souscrites par NB Renaissance Partners Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,-€)

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Christian Neira, né à New York (USA) le 24 mai 1969, résidant professionnellement à 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158 (USA);

(ii) Francesco Moglia, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968, résidant professionnellement à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) Sabrina Di Bartolomeo, née à Torino (Italie) le 16 octobre 1971, résidant professionnellement à Via G.B. Pirelli 16/b 20124 Milano (MI) Italie.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Guin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016058949/681.

(160019624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

PH International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.564.556.593,18.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.788.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PH Global Holdings, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America ("PH Global");

2. Yum! Restaurants International Management LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America ("YRIM"); and

3. PH International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.215 (together with PH Global and YRIM, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of PH International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, on 8 October 2013, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2954 on 22 November 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.788 (the “Company”).

II.- The 226,955,965,653 (two hundred twenty-six billion nine hundred fifty-five million nine hundred sixty-five thousand six hundred fifty-three) shares, without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 9,940,243.79 (nine million nine hundred forty thousand two hundred forty-three United States Dollars and seventy-nine cents) so as to raise it from its current amount of USD 2,554,616,349.39 (two billion five hundred fifty-four million six hundred sixteen thousand three hundred forty-nine United States Dollars and thirty-nine cents) to USD 2,564,556,593.18 (two billion five hundred sixty-four million five hundred fifty-six thousand five hundred ninety-three United States Dollars and eighteen cents) by the issuance of 883,106,236 (eight hundred eighty-three million one hundred six thousand two hundred thirty-six) new shares of the Company, without nominal value, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 1,472,745.21 (one million four hundred seventy-two thousand seven hundred forty-five United States Dollars and twenty-one cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Yum! Restaurants International Management LLC of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,940,243.79 (nine million nine hundred forty thousand two hundred forty-three United States Dollars and seventy-nine cents), so as to raise it from its current amount of USD 2,554,616,349.39 (two billion five hundred fifty-four million six hundred sixteen thousand three hundred forty-nine United States Dollars and thirty-nine cents) to USD 2,564,556,593.18 (two billion five hundred sixty-four million five hundred fifty-six thousand five hundred ninety-three United States Dollars and eighteen cents) by the issuance of 883,106,236 (eight hundred eighty-three million one hundred six thousand two hundred thirty-six) new shares, without nominal value (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 1,472,745.21 (one million four hundred seventy-two thousand seven hundred forty-five United States Dollars and twenty-one cents) (the “Share Premium”), to be fully paid by a contribution in kind made by YRIM.

Third resolution:

The Shareholders further resolve to accept the subscription and the payment by YRIM of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes YRIM, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by YRIM through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by YRIM, in exchange for the issuance of the New Shares and the Share Premium, is composed of 1,732,000,000 (one billion seven hundred thirty-two million) shares held by YRIM in PH North America S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.216, with an aggregate value amounting to USD 11,412,989 (eleven million four hundred twelve thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars) (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 11,412,989 (eleven million four hundred twelve thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 27, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- PH Global Holdings, Inc.: 17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred) shares;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 180,070,772,227 (one hundred eighty billion seventy million seven hundred seventy-two thousand two hundred twenty-seven) shares; and
- PH International Holdings II S.à r.l.: 30,593,349,962 (thirty billion five hundred ninety-three million three hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-two) shares.

The notary acts that the 227,839,071,889 (two hundred twenty-seven billion eight hundred thirty-nine million seventy-one thousand eight hundred eighty-nine) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 2,564,556,593.18 (two billion five hundred sixty-four million five hundred fifty-six thousand five hundred ninety-three United States Dollars and eighteen cents), represented by 227,839,071,889 (two hundred twenty-seven billion eight hundred thirty-nine million seventy-one thousand eight hundred eighty-nine) shares without indication of a nominal value.”

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about five thousand one hundred Euros (5,100.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PH Global Holdings, Inc., une société du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("PH Global");

2. Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("YRIM"); et

3. PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215 (ensemble avec PH Global et YRIM, les "Associés"),

ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de PH International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte reçu par Maître Edouard Delosch, le 8 octobre 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2954 le 22 novembre 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.788 (la "Société").

II.- Les 226.955.965.653 (deux cent vingt-six milliards neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent soixante-six mille six cent cinquante-trois) parts sociales, sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent expressément avoir été préalablement dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.940.243,79 USD (neuf millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-trois Dollars américains et soixante-dix-neuf cents) afin de le porter de son montant actuel de 2.554.616.349,39 USD (deux milliards cinq cent cinquante-quatre millions six cent seize mille trois cent quarante-neuf Dollars américains et trente-neuf cents) à 2.564.556.593,18 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains et dix-huit cents) par l'émission de 883.106.236 (huit cent quatre-vingt-trois millions cent six mille deux cent trente-six) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prix d'émission d'un montant total de 1.472.745,21 USD (un million quatre cent soixante-douze mille sept cent quarante-cinq Dollars américains et vingt-et-un cents), le tout devant être payée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Yum! Restaurants International Management LLC des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, et considèrent que l'assemblée est valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.940.243,79 USD (neuf millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-trois Dollars américains et soixante-dix-neuf cents) afin de le porter de son montant

actuel de 2.554.616.349,39 USD (deux milliards cinq cent cinquante-quatre millions six cent seize mille trois cent quarante-neuf Dollars américains et trente-neuf cents) à 2.564.556.593,18 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains et dix-huit cents) par l'émission de 883.106.236 (huit cent quatre-vingt-trois millions cent six mille deux cent trente-six) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale (les "Nouvelles Parts Sociales") moyennant le paiement d'une prix d'émission d'un montant total de 1.472.745,21 USD (un million quatre cent soixante-douze mille sept cent quarante-cinq Dollars américains et vingt-et-un cents) (la "Prime d'Emission"), le tout devant être payée par un apport en nature fait par YRIM.

Troisième résolution:

Les Associés décident ensuite d'accepter la souscription et le paiement par YRIM des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature tel que détaillé ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors YRIM, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par YRIM au moyen d'un apport en nature tel décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par YRIM, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission, est composé de 1.732.000.000 (un milliard sept cent trente-deux millions) parts sociales détenues par YRIM dans PH North America S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.216, d'une valeur totale de 11.412.989 USD (onze millions quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Dollars américains) (l'"Apport").

Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 11.412.989 USD (onze millions quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 27 novembre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;

tous ici représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, l'évaluation de l'Apport et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- PH Global Holdings, Inc.: 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) parts sociales;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 180.070.772.227 (cent quatre-vingt milliards soixante-dix millions sept cent soixante-douze mille deux cent vingt-sept) parts sociales; et
- PH International Holdings II S.à r.l.: 30.593.349.962 (trente milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-deux) parts sociales.

Le notaire acte que les 227.839.071.889 (deux cent vingt-sept milliards huit cent trente-neuf millions soixante-et-onze mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.564.556.593,18 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains et dix-huit cents), représenté par 227.839.071.889 (deux cent vingt-sept milliards huit cent trente-neuf millions soixante-et-onze mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales sans indication de valeur nominale.”

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette acte, ont été estimés à environ cinq mille cents Euros (5.100.- euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38601. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059009/263.

(160019133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Polar Star GP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.250,01.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 192.428.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Polar Star Realty Trust Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Maryland, having its registered office at One World Financial Center, Suite 200, New York, New York, 10281, USA with registration number D15627458 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which once signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed with the registration authorities concurrently,

in its capacity as Sole Shareholder of Polar Star GP Luxco S.à r.l., incorporated pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3958, page 189973 on 20 December 2014 (the "Articles"), having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 192.428 (the "Company"). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim financial statements in relation to the voluntary liquidation of the Company established for the period starting from 1st January 2015 until 30 November 2015 (the "Interim Financial Statements").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDEURO, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 151.304 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and the Liquidator accepts this mandate as evidence by its acceptance letter.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers determined hereafter:

- the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Law;
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by articles 144 and 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is required;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, and remove any attachment, with or without payment, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company, especially the Interim Financial Statements;
- the Liquidator may, under its responsibility and for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers as it determines and for the period it determines;
- the Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation;
- the Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby;
- the Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation; and
- the Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the Sole Shareholder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the Sole Shareholder, acting as said here above, known to the notary by first and last name, civil status and residence, said proxyholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Polar Star Realty Trust Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'état de Maryland, ayant son siège social au One World Financial Center, Suite 200, New York, New York, 10281, USA et immatriculée sous le numéro D15627458 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement,

en sa qualité d'Associé Unique de Polar Star GP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon acte passé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3958, page 189973 le 20 décembre 2014 (les "Statuts"), ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 192.428 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société concernant la liquidation volontaire de la Société établis pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015 (les "Comptes Intérimaires").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FIDEURO, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 151.304 comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et le Liquidateur accepte ce mandat comme prouvé par sa lettre d'acceptation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi de 1915;
- le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus aux articles 144 et 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise;
- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;
- le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société, en particulier, les Comptes Intérimaires;
- le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera;
- le Liquidateur pourra distribuer à l'Associé Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné;
- la signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation; et
- le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise et française, déclare que sur la demande de l'Associé Unique, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de l'Associé Unique il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date figurant en-tête du présent acte.

Après lecture du présent acte au mandataire de l'Associé Unique, agissant comme dit ci-dessus, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31550. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058991/121.

(160018983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Primula Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.646.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of January.

Before Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED, with registered office at Christodoulou Chatzipavlou Street, 205, Louloupis Court, 2nd floor, Flat/Office 201, 3036 Limassol, Cyprus, registered with the Trade Register of Cyprus under number HE 96603,

here represented by Mr. Alain RENARD, company's director, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, has exposed to the undersigned notary:

1. PRIMULA INVESTMENTS S.à r.l. having its registered office at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 162.646), incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 19th, 2011 published in the Mémorial C number 2400 of October 7th, 2011 (the "Company").

2. The corporate capital is set at twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twenty five thousand (25,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

3. The twenty-five thousand (25,000) shares are held by the appearing party VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED, prenamed (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to remove the nominal value of the twenty-five thousand (25,000) shares representing the entire share capital.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the currency of the share capital from Euro (EUR) to US Dollars (USD), with retroactive effect from 1 January 2016 and the exchange rate (median price) of 31 December 2015, either: 1. - EUR= 1.0887 USD.

Thus, the share capital is set at twenty-seven thousand two hundred seventeen US Dollars and fifty cents (USD 27,217.50.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares without nominal value.

Third resolution

As a consequence of the above taken resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of association, in order to give them the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twenty-seven thousand two hundred seventeen US Dollars and fifty cents (USD 27,217.50) represented by twenty five thousand (25,000) shares without nominal value.”

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt janvier.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED, ayant son siège social à Christodoulou Chatzipavlou Street, 205, Louloupis Court, 2nd floor, Flat/Office 201, 3036 Limassol, Cyprus, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 96603,

ici représentée par M Alain RENARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. PRIMULA INVESTMENTS S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 162.646), constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 19 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2400 le 7 octobre 2011 (la «Société»).

2. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sont toutes détenues par la comparante VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED, prénommée («l'Associé Unique»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de l'euro (EUR) vers le dollars US (USD), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 et au taux de change (prix médian) du 31 décembre 2015, soit: 1,- EUR = 1,0887 USD.

Ainsi, le capital social est fixé à vingt-sept mille deux cent dix-sept dollars US et cinquante cents (USD 27.217,50) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille deux cent dix-sept dollars US et cinquante cents (USD 27.217,50) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. RENARD, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 25 janvier 2016. Relation: DAC/2015/1218. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059027/92.

(160019257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Polar Star LP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 192.470.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Polar Star GP Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 192.428 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, pursuant to a proxy given under private seal, which once signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed with the registration authorities concurrently,

in its capacity as Sole Shareholder of Polar Star LP Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3977, page 190883 on 23 December 2014 (the "Articles"), having its registered office at 6, rue Garbiel Lippmann, L-5365

Munzbach and registered with the RCS under number B 192.470 (the "Company"). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim financial statements in relation to the voluntary liquidation of the Company established for the period starting from 1st January 2015 until 30 November 2015 (the "Financial Interim Statements").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDEURO, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 151.304 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and the Liquidator accepts this mandate as evidenced by its acceptance letter.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers determined hereafter:

- the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Law;
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by articles 144 and 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is required;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, and remove any attachment, with or without payment, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company especially the Interim Financial Statements;
- the Liquidator may, under its responsibility and for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers as it determines and for the period it determines;
- the Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation;
- the Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby;
- the Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation; and
- the Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the Sole Shareholder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the Sole Shareholder, acting as said here above, known to the notary by first and last name, civil status and residence, said proxyholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Polar Star GP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munzbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 192.428 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement,

en sa qualité d'Associé Unique de Polar Star LP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon acte passé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3977, page 190883 le 23 décembre 2014 (les "Statuts"), ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 192.470 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société concernant la liquidation volontaire de la Société établis pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015 (les "Comptes Intérimaires").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FIDEURO, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 151.304 comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et le Liquidateur accepte ce mandat comme prouvé par sa lettre d'acceptation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi de 1915;
- le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus aux articles 144 et 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise;
- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;
- le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société, en particulier, les Comptes Intérimaires;
- le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera;
- le Liquidateur pourra distribuer à l'Associé Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné;
- la signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation; et
- le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise et française, déclare que sur la demande de l'Associé Unique, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de l'Associé Unique il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date figurant en-tête du présent acte.

Après lecture du présent acte au mandataire de l'Associé Unique, agissant comme dit ci-dessus, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31548. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058992/119.

(160018982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

**LCP, Luxembourg Capital Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. PFA, Paddock Fund Administration S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.823.

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des actionnaires de "Paddock Fund Administration S.A.", en abrégé "PFA", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147823, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1834 du 22 septembre 2009, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés le 1^{er} février 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 852 du 29 avril 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel BERNARD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "Luxembourg Capital Partners S.A.", en abrégé "LCP" et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide, avec l'accord préalable donné par la CSSF en date du 28 décembre 2015, de changer la dénomination sociale en "Luxembourg Capital Partners S.A.", en abrégé "LCP" et de modifier subséquentement l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Luxembourg Capital Partners S.A.", en abrégé "LCP" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, R. BERNARD, C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058981/62.

(160018666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

NAPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3481 Dudelange, 69, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 182.644.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «NAPL S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 18, rue Denis Netgen, L-3858 Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 22 janvier 2014, sous le numéro 197 (ci-après: «la Société»).

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 182644.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'assemblée se compose actuellement des trois (3) seuls et uniques associés, à savoir:

1) Monsieur Patrice COSTANTINO, serveur, né à Luxembourg, le 25 septembre 1992, demeurant au 67, rue Gare-Usines, L-3481 Dudelange;

2) Monsieur Luca COSTANTINO, serveur, né à Atesa (Italie), le 23 novembre 1988, demeurant professionnellement au 69, rue Gare-Usines, L-3481 Dudelange; et

3) Monsieur Adriano COSTANTINO, cuisinier, né à Vancouver (Canada), le 23 août 1963, demeurant au 32, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

i) Monsieur Patrice COSTANTINO, prénommé,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «NAPL S.à r.l.», soit ses quarante-neuf (49) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, à Monsieur Luca COSTANTINO, prénommé cet acceptant,

pour le prix de six mille soixante-seize euros (6.076.- EUR).

i) Monsieur Adriano COSTANTINO, prénommé,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «NAPL S.à r.l.», soit ses deux (2) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, à Monsieur Luca COSTANTINO, prénommé cet acceptant,

pour le prix de deux cent quarante-huit euros (248.- EUR).

Lesdits prix de cessions ont été payés entre les mains des cédants dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite Messieurs Adriano COSTANTINO et Luca COSTANTINO, prénommés, agissant encore en sa qualité de gérant technique et de gérant administratif de la Société, avec pouvoir de signature conjointe, déclarent accepter au nom et pour compte de la Société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les prérites cessions de parts sociales se trouvant ainsi réalisées et acceptées de part et d'autre, Monsieur Luca COSTANTINO, prénommé, agissant désormais en sa qualité de seul et unique associé de la Société «NAPL S.à r.l.», prend en cette qualité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont détenues par Monsieur Luca COSTANTINO, serveur, né à Atessa (Italie), le 23 novembre 1988, demeurant professionnellement au 69, rue Gare-Usines, L-3481 Dudelange.»

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

- Monsieur Adriano COSTANTINO, prénommé, en tant que gérant technique et
- Monsieur Patrice COSTANTINO, prénommé, en tant que gérant administratif.

et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée constate que Monsieur Luca COSTANTINO, est désormais gérant unique, engageant la Société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE de transférer le siège social de la Société du 18, rue Denis Netgen, L-3858 Schifflange au 69 rue Gare-Usines, L-3481 Dudelange.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties comparantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes la nouvelle autorisation requise pour exercer sous la signature du nouveau gérant unique les activités plus amplement décrites à l'article deux des statuts.

Dont acte, fait et passé Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les personnes comparantes prénommées ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. CONSTANTINO, L. COSTANTINO, A. COSTANTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1430. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016058947/74.

(160019319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Union Estates S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 146.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076174/9.

(160040327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Psyche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 203.475.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of the month of January.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Panagiotis D Marinopoulos, pharmacist, born on 17 November 1951, with address at Tychis 10 glyphada, Greece; represented by Me Tianzi Ye, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 January 2016, which shall be registered together with the present deed.

and requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Psyche S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Psyche S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities, services, procurement or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any other entity or person as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, take any administrative, procurement, assisting, controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders, each time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium or capital contribution account shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers forty-eight hours (48) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions or board minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the resolutions or minutes of the board of managers may conclusively signed or certified or an extract thereof may be issued under the signature of one class A manager and one class B manager or as resolved by the board of managers at the relevant meeting or any other meeting.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account and the capital contribution account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Panagiotis D. Marinopoulos, above named	1,250,000	12,500
Total	1,250,000	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

174, Route de Longwy, L - 1940 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A Manager:

- Panagiotis D Marinopoulos, with address at Tychis 10 glyphada, Greece, born on 17 November 1951 in Athens, Greece; and

Class B Managers:

- Yeliz Bozkir, with address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, born on 27 January 1984 in Libramont-Chevigny, Belgium; and

- Nicolas Poncelet, with address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on 16 June 1979 in Arlon, Belgium.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Panagiotis D Marinopoulos, né le 17 novembre 1951, dont l'adresse se situe à Tychis 10 glyphada, Grèce, pharmacien; représenté par Me Tianzi Ye, maître en droit, demeurant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 22 janvier 2016, laquelle sera enregistrée avec le présent acte, et

qui a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Psyche S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Psyche S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou sûretés, services, approvisionnement ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises, dans lesquelles la Société a une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris up stream ou cross stream) ou toute autre entité ou personne

que la Société estime appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et accomplir toute opération qu'elle peut estimer utile dans l'accomplissement et le développement de son objet, prendre des mesures administratives ou en matière d'approvisionnement, d'accompagnement, de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou tout contrat conclu par la Société conformément à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur décision de ses associés, à chaque fois par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Tout compte d'apport en capital ou de prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle a été approuvée par la majorité des gérants, dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions des gérants ou les procès-verbaux des réunions, y compris les résolutions prises par voie circulaire, peuvent être signés ou certifiés ou un extrait de ces documents peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), les résolutions ou procès-verbaux des réunions du conseil de gérance puissent être signées ou certifiées comme faisant foi ou qu'un extrait de ces documents puisse être émis sous la signature d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou tel que décidé par le conseil de gérance à la réunion en question ou lors de toute autre réunion.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle d'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission et le compte d'apport en capital peuvent être distribués aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement payé en espèces les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Panagiotis D. Marinopoulos, prénommé	1.250.000	12.500
Total	1.250.000	12.500

La preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision extraordinaire de l'associé unique

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:

Gérant de Classe A:

- Panagiotis D Marinopoulos, dont l'adresse se situe au Tychis 10glyphada, Grèce, né le 17 novembre 1951 à Athènes, Grèce, pharmacien; et

Gérant de Classe B:

- Yeliz Bozkir, dont l'adresse se situe au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, né le 27 janvier 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique; et

- Nicolas Poncelet, dont l'adresse se situe au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, en date qu'en tête du présent document.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. YE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/3060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016059920/434.

(160021018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Piwo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.685.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme PIWO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.685, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 56 du 18 janvier 2000.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts.
2. Modification de l'article 12 des statuts.
3. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Suit la traduction anglaise:

“The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.”

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Suit la traduction anglaise:

“Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41964. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056945/75.

(160016376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.